



Fiches de Données de Sécurité

1. Identification

Nom du produit: OB-LIQUID COLOR DISPERSIONS-1QT ADBEBUFF
Substance: CLDI O032 010

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

Utilisation recommandée: Pigment

Restrictions conseillées pour l'utilisation: Donnée inconnue.

Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

Euclid Admixture Canada Inc.
2835 Grand-Allee
Saint Hubert QC J4T 2R4
CA

Personne à contacter:

Département d'EH&S

Téléphone:

(450)465-2233

Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

1-800-424-9300 (Les Etats-Unis); 1-613-996-6666 (Le Canada)

2. Identification des dangers

Classification du Danger

Risques pour la Santé

Cancérogénicité

Catégorie 2

Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aiguë, orale 87.9 %

Toxicité aiguë, cutanée 91.9 %

Toxicité aiguë, inhalation,
vapeurs 100 %

Toxicité aiguë, inhalation,
poussière ou brouillard 100 %

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:



Mot Indicateur:

Attention



Mention de Danger:	Susceptible de provoquer le cancer.
Conseil de Prudence	
Prévention:	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Intervention:	Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.
Entreposage:	Garder sous clef.
Élimination:	Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA): Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Talc		14807-96-6	7 - 13%
Manganese (III) oxide		1317-34-6	7 - 13%
Propylene glycol		57-55-6	7 - 13%
Iron oxide		1309-37-1	3 - 7%
Calcium Carbonate (Limestone)		1317-65-3	1 - 5%
Carbon Black		1333-86-4	1 - 5%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Description des premiers soins requis

Inhalation:	Sortir au grand air.
Contact Cutané:	Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Contact avec les yeux:	Toute substance en contact avec l'oeil devrait être rincée immédiatement à l'eau. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
Ingestion:	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.



Protection personnelle pour les secouristes: Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Peut causer de l'irritation de la peau et des yeux.

Dangers: Données non disponibles.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Risques d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction approprié: Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Méthodes d'extinction inappropriées: En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique: En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie: Données non disponibles.

Équipement de protection spécial pour les pompiers: Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Données non disponibles.

Mesures à prendre en cas de déversement accidentel: En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Endiguer et absorber les déversements à l'aide de sable, de terre ou d'autres matières non inflammables. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.

Mesures de Précautions Environnementales: Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

**7. Manutention et stockage****Manutention**

Mesures techniques (p. ex., ventilation locale et générale):	Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.
Conseils de manipulation:	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle.
Mesures de prévention des contacts:	Données non disponibles.
Mesures d'hygiène:	Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

Entreposage

Conditions de stockage sûres:	Garder sous clef.
Matériau d'emballage sûr:	Données non disponibles.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Paramètres de Contrôle****Limites d'Exposition Professionnelle**

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Manganese (III) oxide - Fraction inhalable. - en Mn	TWA	0.1 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (02 2013)
Manganese (III) oxide - Fraction alvéolaire. - en Mn	TWA	0.02 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (02 2013)
Manganese (III) oxide - en Mn	Ceiling	5 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Talc - Fraction alvéolaire.	TWA	2 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (2011)
Talc	TWA	20 des millions de particules par pied cube d'air	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (2000)
Talc - Respirable.	TWA	2.4 des millions de particules par pied cube d'air	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (2000)
	TWA	0.1 mg/m3	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (2000)
Iron oxide - Fraction alvéolaire.	TWA	5 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (2011)
Iron oxide - Fumée.	PEL	10 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Iron oxide - poussière totales	TWA	50 des millions de	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)



		particules par pied cube d'air	
Iron oxide - Fraction alvéolaire.	TWA	5 mg/m ³	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)
	TWA	15 des millions de particules par pied cube d'air	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)
Iron oxide - poussière totales	TWA	15 mg/m ³	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)
Calcium Carbonate (Limestone) - poussière totales	PEL	15 mg/m ³	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Calcium Carbonate (Limestone) - Fraction alvéolaire.	PEL	5 mg/m ³	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Carbon Black - Fraction inhalable.	TWA	3 mg/m ³	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (2011)
Carbon Black	PEL	3.5 mg/m ³	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)



Nom chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Manganese (III) oxide - en Mn	TWA	0.2 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
Manganese (III) oxide - Fumées, poussière totale. - en Mn	TWA	0.2 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
Manganese (III) oxide - Total - en Mn	TWA	0.2 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2018)
Manganese (III) oxide - Respirable. - en Mn	TWA	0.02 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2018)
Talc - Respirable.	TWA	2 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Talc - Poussière alvéolaire	TWA	3 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
Talc	TWA	2 Fibres/cc	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (08 2017)
Talc - Fraction alvéolaire.	TWA	2 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (08 2017)
Propylene glycol - Aérosol	TWA	10 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
Propylene glycol - Vapeur et aérosol	TWA	50 ppm 155 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (06 2015)
Iron oxide - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Iron oxide - Poussières. - en Fe	TWA	5 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Iron oxide - Fumée. - en Fe	STEL	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Iron oxide - Fraction alvéolaire.	TWA	3 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Iron oxide - Fumée. - en Fe	TWA	5 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Iron oxide - Fraction alvéolaire.	TWA	5 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
Iron oxide - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du



			Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
Iron oxide - Poussière et fumée - en Fe	TWA	5 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
Calcium Carbonate (Limestone) - poussière totales	STEL	20 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	TWA	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Calcium Carbonate (Limestone) - Fraction alvéolaire.	TWA	3 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Calcium Carbonate (Limestone) - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
Carbon Black - Inhalable	TWA	3 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
Carbon Black - Fraction inhalable.	TWA	3 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (06 2015)
Carbon Black	TWA	3.5 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)

Contrôles Techniques Appropriés

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux: Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la Peau

Protection des Mains:

Autres renseignements: Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection Respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.

Mesures d'hygiène:

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.



9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique:	Liquide
Forme:	Liquide
Couleur:	Blanc cassé
Odeur:	Suave
Seuil de perception de l'odeur:	Données non disponibles.
pH:	Données non disponibles.
Point de fusion/point de congélation:	Données non disponibles.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:	Données non disponibles.
Point d'éclair:	Données non disponibles.
Taux d'évaporation:	Plus lent que l'éther
Inflammabilité (solide, gaz):	Non
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - supérieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'inflammabilité - inférieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - supérieure:	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - inférieure:	Données non disponibles.
Pression de vapeur:	Données non disponibles.
Densité de vapeur:	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent par conséquent au niveau du sol et au fond des réservoirs.
Densité relative:	1.68
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau:	Pratiquement insoluble
Solubilité (autre):	Données non disponibles.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau):	Données non disponibles.
Température d'auto-inflammation:	Données non disponibles.
Température de décomposition:	Données non disponibles.
Viscosité:	Données non disponibles.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Données non disponibles.
Stabilité Chimique:	La substance est stable dans des conditions normales.
Possibilité de Réactions Dangereuses:	Données non disponibles.
Conditions à Éviter:	Éviter toute chaleur ou contamination.
Matières Incompatibles:	Éviter le contact avec des substances oxydantes (p. ex. acide nitrique, peroxydes, chromate).



Produits de Décomposition Dangereux: Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la brume peuvent irriter le nez, la gorge et les muqueuses.

Contact Cutané: Peut être nocif par contact cutané.

Contact avec les yeux: Un contact avec les yeux est possible et doit être évité.

Ingestion: Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer une irritation et un malaise.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation: Données non disponibles.

Contact Cutané: Données non disponibles.

Contact avec les yeux: Données non disponibles.

Ingestion: Données non disponibles.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertoirer toutes les voies d'exposition possibles)

Orale

Produit: Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Propylene glycol DL 50 (Rat): 22,000 mg/kg

Iron oxide DL 50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Cutané

Produit: ETAmél: 2,281.69 mg/kg

Inhalation

Produit:

Toxicité à Dose Répétée

Produit: Données non disponibles.

Corrosion et/ou Irritation de la Peau



Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Propylene glycol in vivo (Lapin): non irritant

Iron oxide in vivo (Lapin): non irritant

Lésion/Irritation Grave Des Yeux

Produit: Données non disponibles.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Données non disponibles.

Cancérogénicité

Produit: Susceptible de provoquer le cancer.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Talc Évaluation globale : Ne peut être classifié pour la cancérogénicité chez les humains
Évaluation globale : Cancérogène possible pour les humains.

Carbon Black Évaluation globale : Cancérogène possible pour les humains.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérogène identifié

États-Unis - Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050):

Aucun composant cancérogène identifié

Mutagénicité de la Cellule Germinale

In vitro

Produit: Données non disponibles.

In vivo

Produit: Données non disponibles.

Toxicité pour la Reproduction

Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique

Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée

Produit: Données non disponibles.

**Risque d'Aspiration****Produit:** Données non disponibles.**Autres Effets:**

Données non disponibles.

12. Données écologiques**Écotoxicité:****Dangers aigus pour le milieu aquatique:****Poisson****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Propylene glycol CL 50 (Vairon à grosse tête (Pimephales promelas), 96 h): 29,485 - 39,339 mg/l Mortalité

Invertébrés Aquatiques**Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Propylene glycol CE 50 (Puce d'eau (Daphnia magna), 48 h): > 10,000 mg/l Intoxication

Dangers à long terme pour le milieu aquatique:**Poisson****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Propylene glycol DSENO (Pimephales promelas, 7 d): 11,530 mg/l Résultat expérimental, étude d'appui

Invertébrés Aquatiques**Produit:** Données non disponibles.**Toxicité pour la flore aquatique****Produit:** Données non disponibles.**Persistance et Dégradabilité****Biodégradation****Produit:** Données non disponibles.**Rapport DBO/DCO****Produit:** Données non disponibles.**Potentiel de Bio-accumulation**

**Coefficient de Bioconcentration (BCF)****Produit:** Données non disponibles.**Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K_{ow})****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**Propylene glycol Log K_{ow}: -0.92**Mobilité dans le Sol:** Données non disponibles.**Autres Effets Nocifs:** Données non disponibles.**13. Données sur l'élimination****Méthodes d'élimination:** Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.**Emballages Contaminés:** Données non disponibles.**14. Informations relatives au transport****TDG:**

Non réglementé

CFR / DOT:

Non réglementé

IMDG:

Non réglementé

15. Informations sur la réglementation**Réglementations Fédérales des Etats-Unis****TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

É.U. Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques (TSCA) Section 5(a)(2) Règles Finales des Nouveaux Usages (SNURs) (40 CFR 721, Subpt E)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.



États-Unis - Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses)::

Identité Chimique

Quantité à déclarer

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger

Risque différé (chronique) pour la santé

NOUS. EPCRA (SARA Title III) Section 304 Substances extrêmement dangereuses déclarant les quantités et les substances dangereuses de la loi sur la réponse, l'indemnisation et la responsabilité environnementales complètes (CERCLA)

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3) (Loi sur l'eau saine, Substances dangereuses)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

États-Unis - Réglementation des États

États-Unis - Proposition 65 de la Californie



ATTENTION

Cancer - www.P65Warnings.ca.gov

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Identité Chimique

Manganese (III) oxide

Talc

Propylene glycol

Iron oxide

Calcium Carbonate (Limestone)

Carbon Black

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Identité Chimique

Talc

Iron oxide

Calcium Carbonate (Limestone)



États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

Identité Chimique

Manganese (III) oxide
Talc
Propylene glycol
Iron oxide
Calcium Carbonate (Limestone)
Carbon Black

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Identité Chimique

Talc
Propylene glycol
Iron oxide
Calcium Carbonate (Limestone)

Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Sans objet

Convention de Stockholm

Sans objet

Convention de Rotterdam

Sans objet

Protocole de Kyoto

Sans objet

VOC:

COV réglementaire (moins l'eau et le solvant exonéré) : 64 g/l

COV - Méthode 310 : 1.98 %

**Inventaires:**

L'Australie AICS:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste d'Inventaire de DSL du Canada:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
EINECS, ELINCS ou NLP:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon (ENCS) Liste:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inv Chinois. Substances Chimiques Existantes:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
La Corée Existant des Produits chimiques Inv.:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de NDSL du Canada:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Philippines PICCS:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de TSCA américain:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de Nouvelle-Zélande de Produits chimiques:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon Liste d'ISHL:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas



énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

Liste de Pharmacopée de Japon:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

16. Autres informations

Date de la Révision: 10/21/2020

Version n°: 2.0

Autres Informations: Données non disponibles.

Avis de non-responsabilité: TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.